

PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA
COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

BULLETIN DES TRAVAUX

Mardi 23 avril 2024

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

La commission interparlementaire s'est réunie à 11h10 sous les présidences successives de Mme Isabelle Emmery et M. Sadik Köksal, doyens d'âge, et de Mme Isabelle Emmery, doyenne d'âge, et Mme Marie Borsu, vice-présidente, respectivement pour la délégation du Parlement francophone bruxellois et pour celle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

1. Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant les articles 25, 27 et 28 des décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française du 16 mai 2019 relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises

doc. PFB : 159 (2023-2024) n° 1
doc. PRBC : A-873/1 – 2023/2024
doc. ARCCC : B-197/1 – 2023-2024

Décisions

- La commission a adopté son règlement d'ordre intérieur.
- La commission a élu ses coprésidents et vice-présidents :
 - M. Luc Vancauwenberge et Mme Anne-Charlotte d'Ursel ont été élus respectivement présidents de la délégation du Parlement francophone bruxellois et de celle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

- M. Ahmed Mouhssin et Mme Marie Borsu ont été élus respectivement vice-présidents de la délégation du Parlement francophone bruxellois et de celle du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- A l'unanimité des membres présents, M. Emmanuel De Bock a été désigné en qualité de rapporteur pour le Parlement francophone bruxellois ; Mme Leila Agic a été désignée en qualité de rapporteuse pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- La commission a entendu l'exposé introductif du ministre Bernard Clerfayt.
- La commission a procédé à la discussion générale.
- La commission a procédé à la discussion et au vote des articles :
 - L'article premier a été adopté à l'unanimité des 9 membres présents au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et à l'unanimité des 7 membres présents au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - L'amendement n° 1 visant à insérer un nouvel article, déposé par M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge et M. Bruno Bauwens, a été rejeté par 1 voix pour et 8 voix contre au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 1 voix pour et 6 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - L'article 2 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 6 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - L'amendement n° 2 à l'article 3, déposé par M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge et M. Bruno Bauwens, a été rejeté par 1 voix pour et 8 voix contre au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 1 voix pour et 6 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

L'article 3 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 6 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

 - L'article 4 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 6 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
 - L'amendement n° 3 visant à insérer un nouvel article, déposé par M. Petya Obolensky, M. Luc Vancauwenberge et M. Bruno Bauwens, a été rejeté par 1 voix pour et 8 voix contre au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 1 voix pour et 6 voix contre au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

- L'article 5 a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois et par 6 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- L'ensemble du projet de décret et ordonnance conjoints a été adopté par 8 voix pour et 1 abstention au sein de la délégation du Parlement francophone bruxellois, par 5 voix pour et 1 abstention au sein du groupe linguistique francophone de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, ainsi que par 1 voix pour au sein du groupe linguistique néerlandophone de la délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.
- La commission a fait confiance aux coprésidentes et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

2. Divers

p.m.

Ont participé aux travaux :

- Délégation du Parlement francophone bruxellois : Mme Leila Agic, M. Emmanuel De Bock, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, Mme Isabelle Emmery (présidente), Mme Delphine Chabbert (remplace M. Jamal Ikazban, excusé), M. Sadik Köksal, Mme Marie Lecocq (supplée Mme Farida Tahar, excusée), M. Ahmed Mouhssin et M. Petya Obolensky (supplée M. Luc Vancauwenberge, excusé).
- Délégation du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune : Mme Leila Agic (remplace Mme Nadia El Yousfi), Mme Marie Borsu (présidente), Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Sadik Köksal, Mme Fadila Laanan (supplée M. Jamal Ikazban, excusé), M. Petya Obolensky et M. Arnaud Verstraete.

Ont également participé aux travaux : M. Pepijn Kennis (député) et M. Bernard Clerfayt (ministre).